

Conditions générales

Champ d'application

Lisa Schindelholz, « N'KAMINO », organise et dirige des randonnées pédestres et en raquettes. L'accompagnatrice est formée selon les critères de l'Association Suisse des Accompagnateurs en Montagne (ASAM).

Inscription, conclusion de contrat

L'inscription à une randonnée se fait par courrier électronique ou par téléphone avec l'accompagnatrice (+41 78 822 37 52). Le participant recevra une confirmation écrite. Dès ce moment, l'inscription est définitive et les présentes conditions générales font partie intégrante du contrat entre l'accompagnatrice et le participant qui s'engage ainsi à les respecter.

Le participant qui inscrit d'autres personnes à une randonnée est responsable de leur communiquer le programme et les informations en temps utiles et/ou les coordonnées de l'accompagnatrice. Les présentes conditions concernent tous les participants qu'ils soient inscrits directement ou indirectement, à une randonnée.

Tarifs et conditions de paiement

Les tarifs mentionnés sur le site *N'kamino.ch* ou transmis par l'accompagnatrice sont indiqués en francs suisses et par personnes. Ils comprennent la prise en charge, l'encadrement durant la randonnée, les frais administratifs et le marketing. Sauf mention contraire dans le programme de la randonnée en question, ne sont pas compris dans le tarif : les transports, l'hébergement et la pension avant/après la randonnée, la location de matériel, les boissons ou extras.

Dès réception de la confirmation d'inscription, le paiement est dû auprès de la banque

Banque Alternative Suisse
Titulaire du compte : Lisa Schindelholz
IBAN : CH25 0839 0039 8307 1000 1

en mentionnant par mail/sms/whatsapp que le règlement a été fait.

Conditions de participation

Une bonne santé, un équipement approprié, adapté à la météo et à l'altitude sont nécessaires pour toutes les randonnées. Une liste de matériel vous sera transmise par l'accompagnatrice de moyenne montagne, Lisa Schindelholz.

Avec l'inscription, le participant confirme qu'il remplit les conditions physiques et techniques selon les exigences de la randonnée. Si le participant ne remplit pas ces conditions, l'accompagnatrice peut décider de l'exclusion avant le départ ou pendant la randonnée. En cas d'exclusion pour les raisons susmentionnées, aucun remboursement ne sera effectué. Si le participant présente des problèmes de santé connus ou latents, il doit en informer l'accompagnatrice (liste non exhaustive : vertige, allergies, problèmes cardiaques ou respiratoires, épilepsie, etc).

Changement de programme

En règle générale, les randonnées ont lieu par tous les temps, mais la sécurité et la satisfaction des participants restent la priorité. Les conditions météorologiques ou l'état des participants peuvent entraîner des modifications du programme, du lieu ou de l'itinéraire à court terme. Le participant accepte toute modification apportée par l'accompagnatrice à cet égard et ne peut prétendre à aucun remboursement. Tous les frais supplémentaires de transport et/ou de logement sont à la charge du participant.

Annulation par l'accompagnatrice

Dans des situations exceptionnelles (grand danger d'avalanches, mauvais temps, maladie, etc.), l'accompagnatrice peut annuler les randonnées dans un délai très court. Les montants déjà payés seront alors remboursés intégralement. Toute autre demande est exclue. Il en est de même si le nombre d'inscription est insuffisant. Dans les deux cas susmentionnés, l'accompagnatrice peut proposer une randonnée de remplacement que le participant est en droit de refuser.

Annulation par le participant

Avec les mesures sanitaires, les inscriptions à une randonnée sont limitées à un certain nombre de participants. Le participant qui annule son inscription se doit d'avertir l'accompagnatrice suffisamment tôt (5-7 jours avant la randonnée) pour qu'elle puisse accueillir de nouveaux participants. Dans le cas contraire, seul une partie du tarif lui sera remboursé (30%). S'il ne se présente pas à la randonnée sans en avoir averti l'accompagnatrice, il n'a pas droit à un remboursement et s'il n'a effectué aucun paiement, une facture lui sera envoyée.

Si le participant décide d'interrompre la randonnée, quelles qu'en soient les raisons, il ne peut prétendre à aucun remboursement.

Assurances

Les participants doivent être en possession des assurances suivantes : assurances maladie et accident, assurance couvrant les frais de recherche, de sauvetage et de rapatriement tel qu'Air Glacier ou la REGA, assurance de responsabilité civile et vol.

Responsabilité

L'accompagnatrice prend toutes les mesures nécessaires pour réduire les risques au maximum pendant la randonnée. Cependant, les dangers particuliers du plein air et de la montagne font qu'un risque résiduel ne peut être exclu (chute de pierres, glissements, entorses, avalanches, orages, etc). En s'inscrivant, le participant reconnaît expressément ces risques. De ce fait, le participant ne peut prétendre à aucune mesure de dédommagement et d'intérêt auprès de l'accompagnatrice, dont la responsabilité est exclue en cas de négligence légère résultant d'une initiative personnelle imprudente, de faute des participants, de faute de tiers et de force majeure.

L'accompagnatrice n'est pas responsable du vol, de la perte ou de la détérioration du matériel du participant ou du matériel loué.

L'accompagnatrice ne peut être tenue pour responsable en cas prestations pas ou mal exécutées pas d'autres prestataires (entreprises de transport, remontées mécaniques, cabanes, gîtes, hôtels et restaurants, etc).

Protection des données

L'accompagnatrice utilise les données des clients pour le traitement des inscriptions uniquement et pour l'envoi de sa propre lettre d'information. Les données ne sont pas transmises à des tiers. L'accompagnatrice peut prendre des photos pour illustrer ses randonnées sur le site internet en question, dans ce cas elle demandera l'autorisation verbal des participants avant de prendre la/les photos.

Droit applicable et lieu de juridiction

La relation contractuelle entre le participant et l'accompagnatrice est soumise au droit suisse.

Le for juridique est à Vex.

Ainsi fait à Vex, le 1 janvier 2024.

Nkamino – Immersion Nature

Lisa Schindelholz

Accompagnatrice de moyenne montagne

1981 Vex

info@nkamino.ch

+41 78 822 37 52



